

RAPPORT SUR LES TITRES ET LES SÛRETÉS **BANQUE ROYALE DU CANADA** **COMPAGNIE TRUST ROYAL** **SOCIÉTÉ TRUST ROYAL DU CANADA** PRÉLIMINAIRE DÉFINITIF

N° DE RÉFÉRENCE :

DATE:

[Inscrire l'adresse du Centre de Service personnel - voir les instructions]

Conformément à vos instructions, nous avons enregistré une [inscrire le rang de l'hypothèque] hypothèque sur la propriété décrite dans vos instructions et nous soumettons notre rapport comme suit :

DÉBITEUR(S) HYPOTHÉCAIRE(S)			
GARANT(S) (s'il en est)			
PROPRIÉTÉ HYPOTHÉQUÉE	ADRESSE		
	BRÈVE DESCRIPTION CADASTRALE		
HYPOTHÈQUE	MONTANT	N° D'ENREGISTREMENT*	DATE D'ENREGISTREMENT
TAXES	ACQUITTÉES INTÉGRALEMENT (DATE)	Assurance incendie - protection en vigueur, précisée dans vos instructions.	
	N° CODE PROPRIÉTÉ		
OPINION SUR LES TITRES : ne s'applique pas si l'assurance -titres a été souscrite	À notre avis, l'(les) emprunteur(s) possède(nt) un titre valide et incontestable sur la propriété hypothéquée/est le propriétaire enregistré de la propriété hypothéquée (<i>raier la stipulation inutile</i>), franc et libre de charges, jugements, droits de rétention et autres, et il n'existe aucun droit ni créance qui pourrait prendre rang avant votre hypothèque sur la propriété hypothéquée ou qui réduirait sa validité de toute autre façon sauf comme il est indiqué dans le Rapport. Vous avez une [inscrire le rang de l'hypothèque] hypothèque valide sur la propriété, sous réserve seulement des exceptions ci-dessous. Aucun privilège du constructeur/des ouvriers et fournisseurs n'a été enregistré sur la propriété hypothéquée.		

Les documents exigés dans vos instructions sont joints aux présentes. Pour les mandats électroniques transmis par Assyst Immobilier, conformément à vos instructions, j'ai/nous avons conservé dans notre dossier un double de l'hypothèque inscrite/enregistrée ou confirmation de l'inscription/de l'enregistrement (inscription/enregistrement électronique).

Police d'assurance-titres n° _____ Compagnie d'assurance-titres : _____

CLÔTURE DU PROTOCOLE (seulement dans les provinces suivantes, le cas échéant : AB, BC, MB et SK) : J'ai respecté le Western Law Societies' Conveyancing Protocol (**) dans l'exécution de la présente transaction et j'ai agi et émis le présent avis conformément à vos instructions (qui sont intégrées aux présentes) en ce qui concerne l'hypothèque immobilière décrite ci-haut, sous réserve des stipulations formulées ci-après, que vous avez acceptées.

NOM ET SIGNATURE DE L'AVOCAT/DU NOTAIRE

Si les fonds de l'hypothèque ont servi à rembourser une hypothèque ou une charge existante, notre Mise à jour du Rapport sur les titres et les sûretés (Formule 3938) suivra l'enregistrement de la mainlevée.

EXCEPTIONS:

NOTA: Il n'est pas nécessaire d'inscrire les vices de titres usuels suivants mais, si on le préfère, on peut les consigner brièvement : SERVITUDES assurant les services à la propriété, pourvu que le bâtiment n'empiète pas sur les

* Province de la Saskatchewan seulement - La Banque Royale du Canada a besoin du numéro du registre des intérêts (Interest Register Number). Toutes les autres provinces - fournir le numéro d'enregistrement.

** Inscrire la province où est situé le bien réel.

RAPPORT SUR LES TITRES ET LES SÛRETÉS

servitudes et n'en subisse aucun désavantage ; RESTRICTIONS D'OCCUPATION ou D'UTILISATION qui ne seraient pas enfreintes par l'usage normal de la propriété aux fins prévues ou pour lesquelles elle peut s'adapter.

- * Province de la Saskatchewan seulement - La Banque Royale du Canada a besoin du numéro du registre des intérêts (Interest Register Number). Toutes les autres provinces - fournir le numéro d'enregistrement.
- ** Inscire la province où est situé le bien réel.